



Commission to Promote
Sustainable Child Welfare

Commission de promotion de la viabilité
des services de bien-être de l'enfance

Problématique spécifique aux enfants et aux jeunes autochtones

**Document d'accompagnement du rapport
Vers un système viable de services de bien-être
de l'enfance en Ontario**

INTRODUCTION

Le premier rapport de la Commission de promotion de la viabilité des services de bien-être de l'enfance, intitulé *Vers un système viable de services de bien-être de l'enfance en Ontario*, comporte de nombreuses références à la problématique spécifique aux autochtones en matière de bien-être de l'enfance. Ce document d'accompagnement vient consolider les principaux points énoncés dans ce rapport et expose plus en détail les enseignements tirés par la Commission au cours des premières discussions menées avec les dirigeants de certains organismes et communautés autochtones. Ce premier rapport établit également les nouvelles priorités en vigueur.

Dans ce rapport, la Commission souligne l'importance de répondre aux besoins spécifiques et complexes des enfants et des familles autochtones. Elle fait état du rôle des six sociétés d'aide à l'enfance (SAE) autochtones désignées et des discussions en cours concernant sept organismes de prévention « pré-mandatés ». Elle met également en évidence les disparités constatées au regard de l'application des dispositions de la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille* (LSEF) concernant le travail des SAE avec les communautés autochtones.

VISION D'UN SYSTÈME VIABLE DE SERVICES DE BIEN-ÊTRE DE L'ENFANCE POUR LES AUTOCHTONES

Dans son premier rapport, la Commission expose également sa vision d'un système viable de services de bien-être de l'enfance en Ontario :

L'avenir des services de bien-être de l'enfance doit s'incarner dans un système moderne fonctionnant en collaboration avec de multiples programmes afin de proposer des services centrés sur l'enfant, intégrés et organisés de façon cohérente visant à améliorer les résultats pour les enfants et les jeunes.

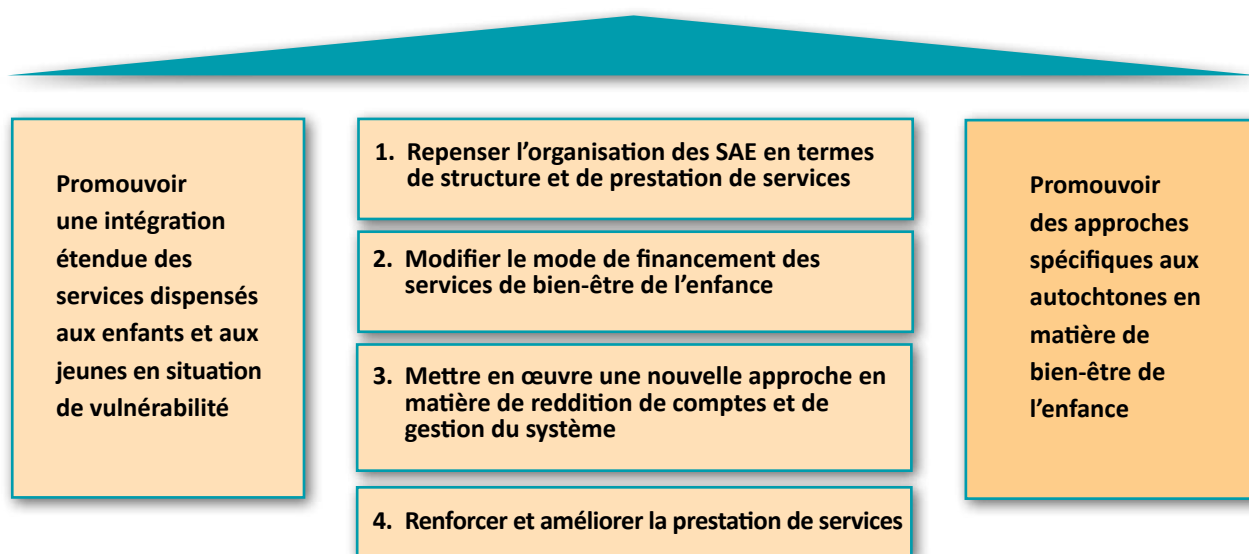
Selon la vision proposée par la Commission, les enfants autochtones, qu'ils vivent ou non dans des réserves, auront accès à des services adaptés à leurs besoins et dispensés dans le respect de leur culture, de leur patrimoine et de leurs traditions.

La Commission a élaboré une stratégie de promotion de la viabilité du système de services de bien-être de l'enfance constituée de quatre volets interdépendants, renforcés par deux orientations générales faisant partie intégrante de la nouvelle politique - l'une d'entre elles visant à promouvoir des approches spécifiques aux autochtones en matière de bien-être de l'enfance. Cette stratégie pluridimensionnelle est illustrée par le schéma présenté ci-après.

Stratégie de promotion de la viabilité du système de services de bien-être de l'enfance pour les autochtones

Un système moderne proposant des services centrés sur l'enfant, intégrés et organisés de façon cohérente au sein d'un réseau élargi de services à l'enfance visant à améliorer les résultats pour les enfants et les jeunes...

Dans lequel... Les enfants autochtones, qu'ils vivent ou non dans des réserves, auront accès à des services adaptés à leurs besoins et dispensés dans le respect de leur culture, de leur patrimoine et de leurs traditions.



Selon les conclusions de la Commission, la prestation de services aux enfants dans de nombreuses collectivités en Ontario serait assurée de façon plus efficace par des organismes de grande envergure, ces derniers étant mieux à même de réaliser des économies d'échelle et des investissements en termes de personnel et de capacité, et capables de gérer leurs budgets face aux contraintes financières actuelles. Dans certaines collectivités rurales, ces objectifs d'échelle et de viabilité peuvent être atteints grâce au regroupement des SAE avec d'autres organismes au service des enfants et des familles.

De manière générale, cette problématique est également valable pour les SAE autochtones; parmi les pistes à étudier pour promouvoir la viabilité et la mise à l'échelle des organismes : l'instauration d'une collaboration accrue entre les SAE autochtones ou la mise en commun de services de soutien et de compétences. Lors de l'analyse des options possibles, la Commission veillera à maintenir un équilibre approprié entre l'établissement de liens communautaires et culturels forts avec la population autochtone, d'une part, et la viabilité des organismes autochtones de services de bien-être de l'enfance, d'autre part.

COMPRENDRE LES ENJEUX ET TROUVER DES SOLUTIONS

Pour la plupart, les services de bien-être de l'enfance dispensés aux enfants et aux familles autochtones sont confrontés aux mêmes défis et disposent des mêmes atouts que l'ensemble du système à l'échelle de la province. Cependant, des facteurs distincts viennent s'ajouter dans le cas des autochtones, d'où la nécessité de mener une analyse à part entière de cette problématique. Au cours de ses travaux, la Commission prendra en compte les changements mis en œuvre au niveau du système général de services de bien-être de l'enfance, dont les effets seront également bénéfiques pour les autochtones, mais aussi les solutions spécifiques requises pour soutenir les enfants et les familles autochtones. De même, la Commission se servira de l'étude des services de bien-être de l'enfance dispensés aux autochtones pour tirer les enseignements applicables aux autres sociétés d'aide à l'enfance.

La Commission est consciente qu'il existe des disparités au niveau des services dispensés aux enfants autochtones à travers l'Ontario. De fait, certains d'entre eux sont desservis par les six sociétés d'aide à l'enfance autochtones désignées, tandis que d'autres sont pris en charge par les SAE ordinaires ou bien dans le cadre d'accords de services conclus entre les organismes. La Commission considère également qu'il est essentiel d'identifier les services dont les enfants ont besoin en fonction de leur lieu de résidence - au sein d'une communauté autochtone ou hors réserve; au Nord ou au Sud de la province; dans des régions isolées ou en ville.

UNE APPROCHE PERSONNALISÉE

Bien qu'elle n'en soit qu'au début de ses travaux, la Commission a déjà pu se rendre compte qu'il est nécessaire d'adopter une approche personnalisée. Le mode d'organisation, de gestion et de prestation des services doit s'adapter aux besoins des enfants et des familles, de la situation socio-économique des collectivités dans lesquels ils vivent et des autres services et soutiens disponibles au niveau local. Il est important de prendre en compte les différences constatées au niveau des collectivités et au niveau des SAE. Toutefois, le secteur du bien-être de l'enfance pour les autochtones présente des défis spécifiques supplémentaires, qui sont ancrés dans la culture, l'histoire, la géographie et la situation socio-économique actuelle des communautés autochtones.

Par exemple, la proportion d'enfants dans la population autochtone en Ontario continue de croître très rapidement, contrairement aux tendances observées parmi la population non autochtone. Bon nombre de communautés autochtones doivent également surmonter les effets de la pauvreté, des problèmes de logement et d'infrastructure, ainsi que des problèmes de santé, de santé mentale et de consommation d'alcool ou d'autres drogues. La Commission a également pris connaissance de la situation au sein des collectivités isolées, plus particulièrement dans le Nord : disponibilité réduite des services, coût élevé des biens et services de base, difficultés et coût élevé des transports.

La Commission a pu constater que les enfants autochtones sont largement surreprésentés parmi les cas de prise en charge par les SAE. Bon nombre de ces enfants sont trop souvent placés à des centaines, voire des milliers de kilomètres de leur foyer et ont du mal à rester en contact avec leur famille, leur communauté et leur culture. Par ailleurs, nous mesurons de mieux en mieux l'impact de l'ancien système scolaire des pensionnats et du déracinement communautaire de centaines d'enfants via l'adoption par des familles non autochtones dans les années 1960 et 1970. Nous sommes également conscients du rôle central joué par la communauté dans la promotion des services de bien-être de l'enfance au profit des enfants autochtones.

ÉTAPES SUIVANTES

La Commission va continuer à rencontrer les organismes et communautés autochtones afin d'approfondir le dialogue. Dans le même temps, nous travaillerons en étroite collaboration avec John Beaucage, le conseiller en affaires autochtones nommé dernièrement par la ministre Laurel Broten, afin d'élaborer des solutions adaptées sur le plan culturel à l'amélioration des résultats pour les enfants et les jeunes autochtones. L'objectif sera de s'assurer que les enfants autochtones de l'Ontario ont accès aux services et protections dont est censé bénéficier l'ensemble des enfants. Autre impératif : les prestations de services doivent prendre en compte les caractéristiques propres à l'histoire, au territoire de compétence et à la culture des autochtones, ainsi que les défis socio-économiques auxquels sont confrontées bon nombre de ces communautés au cours de leur reconstruction.

Pour obtenir d'autres commentaires et une analyse portant sur les caractéristiques particulières en matière de bien-être de l'enfance s'appliquant aux enfants et aux jeunes autochtones, veuillez lire la partie deux intitulée Aboriginal Child Welfare across Canadian Jurisdictions du document de travail no 2 de la Commission intitulé Jurisdictional Comparisons of Child Welfare System Design.

401 Bay Street, Suite 2108, Toronto ON M7A 0A4

Tel: 416-326-9332 Fax: 416-326-9352

SustainingChildWelfare.ca



Commission to Promote
Sustainable Child Welfare

Commission de promotion de la viabilité
des services de bien-être de l'enfance